

A.G. du jeudi 7 novembre 2024.

Après l'accueil des participants, l'assemblée générale se déroule en deux temps :

- La partie statutaire
- La conférence de Christian Barazutti sur « l'accessibilité ».

1. Partie statutaire menée par Michel, Marie-Madeleine et Jacques.

Il est fait un point sur les activités du GT, et sur l'aspect financier. Bientôt les UTR devraient porter le nom de « syndicats ». Nous comptons 192 adhérents dans le Nord répartis comme suit : 120 Lille, 20 Deux Flandres et 50 dans le Hainaut. Il est noté que nous devons avoir un rôle militant et amener les actifs qui partent en retraite en plus grand nombre dans le syndicat de retraités. Notre méthode de travail est fondée avant tout sur la discussion. Elle a permis de faire émerger un thème de travail pour 2025 centré sur « la santé des femmes ».

Joëlle Barbieux, au nom de l'UTR de la métropole de Lille, clôt cette partie statutaire en listant les dossiers en cours, le questionnaire sur l'accessibilité, l'organisation de l'UTR et les prochaines réunions...

2. L'accessibilité, Christian Barazutti.

L'intervenant est membre de la commission intercommunale d'accessibilité à la M.E.L.

Pourquoi ce sujet ? L'UTR de Lille a organisé un débat, septembre 2023, sur la mobilité avec la prise en compte du handicap. Le sujet nous concerne tous car à un moment donné nous pouvons être « empêchés » dans notre mobilité. Le G.T. a décidé de centrer le débat sur la ville et l'accessibilité à pied. La visite de Wazemmes sera complémentaire et permettra de vérifier les questions d'accessibilité. Il est rappelé que la loi du 11 février 2005 fixe le cadre réglementaire. Sa mise en œuvre a été reportée plusieurs fois !

Christian Barazutti se présente. Depuis 2014, il siège à la commission « insertion, accessibilité » à la M.E.L. Il siège aussi au conseil départemental « Citoyenneté, autonomie » et il est suppléant au C.A. de l'A.R.S. Hauts de France.

Il entame son propos en précisant que la M.E.L. a voté un plan développements des mobilités 2023-2035. Il est question de l'accessibilité des logements, de celle des bennes de collecte du verre... Il indique qu'au 2^{ème} semestre 2025, un « handiagora » sera organisé sur l'habitat inclusif. L'attention se porte ensuite sur le concept de « ville apaisée » avec une meilleure compréhension et un meilleur partage de l'espace entre voitures, vélos, trottinettes, piétons. En préalable des travaux, une consultation des habitants concernés est indispensable. L'espace public doit être partagé avec une accessibilité multimodale. Il est sûr que l'ère de la « bagnole hégémonique » est terminée. Surtout il insiste sur le partage des responsabilités. Tout n'est pas géré par la M.E.L. Il y a partage avec les communes. Une commune de plus de 5000 habitants doit avoir une commission d'accessibilité. Il doit y avoir une synergie entre cette commission et le CCAS. Le mobilier urbain est à charge de la commune et son aménagement doit faire suite à des concertations.

De nombreux témoignages viennent illustrer le propos : Wasquehal, Lomme, Pérenchies, quartier des Bois Blancs, Tourcoing, Douai, Orchies, Hazebrouck... Tous montrent la ou les difficultés de faire un aménagement cyclable cohérent dans une ville d'abord aménagée pour la voiture. La concertation est essentielle pour emporter l'adhésion des habitants aux nouveaux projets. Certaines communes sont réticentes à mettre en application ce qui est voté à la M.E.L. comme les « points d'apport volontaire » afin qu'ils soient accessibles à tous.

En conclusion, le travail est encore énorme d'autant qu'il faut prendre en compte toutes les formes du handicap (référence aux handicaps invisibles et au handicap mental). Par ailleurs les différentes strates administratives ne facilitent pas la mise en place de nouveaux aménagements ! C'est toujours trop long !